



Conseil scolaire public du  
Grand Nord de l'Ontario  
Parce que je vois grand

**CONCOURS : RH-F-118(19) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO  
AVIS INTERNE/EXTERNE  
Superviseure/superviseur du dîner à terme**

**Date d'entrée en fonction:** dès que possible jusqu'à avis contraire

**Lieu:** École publique de la Rivière-des-Français

**Pourcentage d'affectation:** 5 heures/semaine; 40 semaines/année

**Salaire:** Selon la convention collective des membres de la FEÉSO

**Taux horaire:** Entre 21,46 \$ et 26,83 \$ classification 4

**Sommaire des responsabilités:**

La personne qui occupe ce poste relève de la direction d'école et a pour rôle d'assurer la surveillance des élèves pendant la période du repas ou la pause santé.

**Exigences et qualifications:**

- Diplôme d'études secondaires;
- Minimum de six mois d'expérience d'emploi auprès d'élèves d'âge scolaire;
- Être capable de résoudre des conflits simples entre les élèves;
- Démontrer de la débrouillardise;
- Démontrer un sens de l'initiative;
- Être capable de communiquer clairement avec les élèves selon leur âge;
- Démontrer des aptitudes en communication de la langue française pour transmettre verbalement un compte-rendu des activités des élèves aux titulaires de classe;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Démontrer un bon jugement.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir le formulaire *Réponse à l'annonce de poste* en prenant soin de préciser le numéro du concours avant **12 h le 6 avril 2020** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie  
Directeur des ressources humaines  
296, rue Van Horne  
Sudbury (Ontario) P3B 1H9  
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne à [emplois@cspgno.ca](mailto:emplois@cspgno.ca) en précisant le numéro de concours.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

**Jean-Marc Aubin**, président

**Marc Gauthier**, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.